

Image not found or type unknown



Clause de non concurrence

Par **lionel blin**, le **21/10/2016** à **16:39**

bonjour

j'ai eu une location gérance sur un bar restaurant hôtel avec clause de non concurrence après mon départ

le restaurant n'as jamais rouvert après notre départ la clause est t elle toujours valable ?en sachant qu il n y as que l hôtel qui soit encore en activité et que j aimerais ouvrir juste un restaurant

merci de vos conseils